

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 6 NOVEMBRE 2023, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Patricia Bernard et Christine Thibeault, messieurs les conseillers François Potvin et Denis Bourgault.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE JEAN MORENCY.

EST AUSSI PRÉSENT : M. Jean-Sébastien Nadeau.

EST ABSENTE : Madame la conseillère Marie-Lou Darveau.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Jean Morency procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

2023-247

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 16-10-2023 et de l'assemblée extraordinaire du 23-10-2023, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes du mois d'octobre 2023
8. Dépôt des états comparatifs
9. Adoption du budget révisé 2023 de l'OMHMC
10. Dérogation mineure au 1157-1159 avenue Ferland
11. Dation en paiement M. Gilbert Bouchard
12. Adoption du règlement numéro 601-2023 modifiant le plan d'urbanisme numéro 423-2011
13. Adoption du règlement numéro 602-2023 PPCMOI
14. Adjudication - Services professionnels en évaluation foncière 2024-2029
15. Adjudication - Réparation du système de chauffage du Centre Sportif
16. Adjudication - Réfection des sentiers de motoneiges Chute à l'Ours
17. Autorisation au Parc régional des Grandes-Rivières - Passerelle multifonctionnelle sur la rivière Ashuapmushuan (abroge et remplace 2023-71)
18. Embauche direction des travaux publics
19. Renonciation du traitement salariale
20. Mobilisation Emploi Été Canada
21. Autorisation de signature - Transaction - Règlement d'un grief
22. Appui aux démarches des Chevaliers de Colomb
23. Correspondance
24. Rapport des élus
25. Questions du public
26. Varia
27. Prochaine assemblée publique le 4 décembre 2023
28. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Mme la conseillère, Christine Thibeault se retire du point 19 - Renonciation du traitement salariale puisqu'elle est directement concernée.

2023-248

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 16-10-2023 ET DE
L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 23-10-
2023, AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 16 octobre 2023 et l'assemblée extraordinaire du 23 octobre 2023, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2023 et la séance extraordinaire du 23 octobre 2023, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun suivi.

2023-249

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Opération Nez rouge Commandite	250 \$
Corps de cadet de l'Armée 1497 de Normandin Commandite	250 \$
Festival Pré-novice Normandin Prêt de l'aréna	valeur de 1 500 \$
Les pompiers du partage Contribution financière	100 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées:

- Fondation Philippe Laprise

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2023-250

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS
D'OCTOBRE 2023 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois d'octobre 2023 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois d'octobre 2023 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois d'octobre 2023, pour un montant de 1 047 252.50\$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'él(u)e mandaté(e) à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 10-2023

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-251

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS :

Le directeur général et greffier dépose les états financiers comparatifs de la Ville de Normandin, préparés par le directeur des finances monsieur Robin Tremblay et présentés aux élus antérieurement.

2023-252

ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2023 DE
L'OMHMC :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE la Ville de Normandin approuve le budget révisé 2023 de l'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine, montrant des revenus de 180 605 \$ et des dépenses de 394 624 \$, résultant en un déficit à répartir de 217 019 \$ pour le secteur Normandin, comportant les ensembles immobiliers #1684 et #2669;

Que la Ville de Normandin accepte de concourir au déficit prévu de 2023 pour un montant de 21 701 \$, soit la proportion de 10 % convenue au protocole d'entente signé avec la Société d'habitation du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-253

DÉROGATION MINEURE AU 1157-1159
AVENUE FERLAND :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure, pour la propriété sise au 1157-1159 avenue Ferland en regard avec l'augmentation de l'entrée charretière à 8,3 mètres au lieu de 7,3 mètres;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande rendrait conforme une distance d'entrée charretière de 8,3 mètres alors que l'article 15.2.5 du Règlement de zonage #424-2011 stipule que la largeur maximale d'une entrée charretière double à usage résidentiel est de 7,5 mètres;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été produit le 20 octobre dernier, avisant la population que le conseil municipal statuerait sur ladite demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de l'urbanisme recommande au conseil de la Ville de Normandin d'acquiescer à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'est venue se faire entendre par le conseil relativement à cette demande à la présente séance et qu'autoriser la demande ne porte préjudice à aucune autre personne;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au 1157-1159, avenue Ferland, soit, et est acceptée par le conseil municipal de Normandin et que soit autorisé, par le fait même, l'augmentation de l'entrée charretière à 8,3 mètres alors que le règlement de zonage, autorise une largeur d'une entrée charretière double à usage résidentiel de 7,5 mètres.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-254

DATION EN PAIEMENT M. GILBERT
BOUCHARD :

CONSIDÉRANT l'intérêt de Monsieur Gilbert Bouchard de se départir de son terrain lot numéro 3 309 084, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la dation en paiement est faite en considération de la quittance totale que la Ville de Normandin donnera à M. Gilbert Bouchard de toutes sommes à lui dues en capital, intérêt et frais à titre de taxes foncières impayées en lien avec l'Immeuble;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier ainsi que Monsieur Jean Morency, maire à signer pour et au nom de la Ville tous documents inhérents à la dation en paiement du terrain lot numéro 3 309 084, cadastre du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-255

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 601-
2023 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME
NUMÉRO 423-2011 :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée ordinaire du 16 octobre 2023, ainsi que le dépôt du projet;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement 601-2023, modifiant le plan d'urbanisme 423-2011 et ses amendements afin d'aborder le phénomène d'îlots de chaleurs urbains.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-256

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 602-
2023 PPCMOI :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée ordinaire du 16 octobre 2023, ainsi que le dépôt du projet;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement 602-2023 sur les Projets particuliers de construction, de modification, ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI).

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-257

ADJUDICATION - SERVICES PROFESSIONNELS
EN ÉVALUATION FONCIÈRE 2024-2029 :

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service en évaluation foncière prend fin à la fin de l'année 2023;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public numéro "NOR-2024-ADM-001" ayant pour titre "Fourniture de services professionnels en évaluation foncière" réalisée par la Ville de Normandin;

CONSIDÉRANT l'unique soumission reçue:

SOUSSIONNAIRE	RIX (excluant taxes)	NOTE
Les Évaluations Cévimec-BTF inc.	430 500.00 \$	Conforme

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE le conseil municipal adjuge le contrat des travaux en évaluation foncière du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2029 au plus bas soumissionnaire conforme, soit "Les Évaluations

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Cévimec-BTF inc.", au montant total de 430 500.00 \$, excluant les taxes applicables, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 31 octobre 2023, au document d'appel d'offres et faisant partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-258

ADJUDICATION - RÉPARATION DU SYSTÈME
DE CHAUFFAGE DU CENTRE SPORTIF :

CONSIDÉRANT QUE l'équipement qui génère le chauffage du Centre Sportif ne fonctionne plus;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de la principale source de chaleur et que cela cause de l'inconfort aux citoyens et que cette situation cause un risque de gel des canalisations d'eau qui y circulent;

CONSIDÉRANT les offres reçues par l'entreprise Trane, qui garantit que l'installation sera faite par leurs techniciens experts et qui permet le maintien de notre entente annuelle d'entretien;

CONSIDÉRANT la nécessité d'agir rapidement pour corriger cette situation;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier ainsi que Monsieur Jean Morency, maire à signer pour et au nom de la Ville tous documents inhérent à la réparation du système de chauffage du Centre Sportif et d'accepter l'offre au montant de 23 795 \$ avant les taxes.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-259

ADJUDICATION - RÉFECTION DES SENTIERS
DE MOTONEIGES CHUTE À L'OURS :

CONSIDÉRANT QUE le nouveau tronçon de sentier de motoneige de 900 mètres construit à l'automne 2022, reliant la P-49 au sentier régional qui passe par le site touristique Chute à l'Ours a été endommagé suite à plusieurs pluies diluviennes ainsi que par une microrafale survenue au cours de l'été 2023;

CONSIDÉRANT QUE ce tronçon est nécessaire à l'apport d'achalandage au site touristique Chute à l'Ours puisque le tracé originel tourne juste avant le site;

CONSIDÉRANT QU'un déplacement d'un tuyau d'eau potable 4 saisons devra être fait simultanément aux travaux de réaménagement du sentier;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

SOUSSIONNAIRES	TOTAL avant taxes	NOTES
Excavation D.F. inc	21 770.00 \$	CONFORME
G. Lévesque terrassement	21 995.00 \$	CONFORME

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

QUE le conseil municipal accorde le contrat de réfection du sentier de motoneige au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation D.F. inc. au coût total de 21 770.00 \$ plus taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 16 octobre 2023;

QUE Monsieur Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier ainsi que Monsieur Jean Morency, maire soit autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous documents inhérents à la réparation de ce sentier de motoneige;

QUE les services d'AGIR soient retenus pour la surveillance des travaux.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-260

AUTORISATION AU PARC RÉGIONAL DES
GRANDES-RIVIÈRES - PASSERELLE
MULTIFONCTIONNELLE SUR LA RIVIÈRE
ASHUAPMUSHUAN (ABROGE ET REMPLACE
2023-71) :

CONSIDÉRANT QUE ce projet de construction constitue la dixième et dernière passerelle récréative que le Parc régional aura déployée depuis 2016, dans la foulée essentiellement de la mise en place du circuit La Passerelle du 49e;

CONSIDÉRANT QUE l'infrastructure à installer sur la rivière Ashuapmushuan se démarque pour les raisons suivantes:

- Passerelle multifonctionnelle de 115 mètres qui permettra la pratique sécuritaire de la motoneige et du quad;
- Un équipement qui relira les municipalités de La Doré et de Normandin mais également les MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine;
- La localisation stratégique de l'ouvrage, au coeur du Nitassinan, entre la Mauricie, le Saguenay et le territoire Eeyou-Itshbee Baie-James au carrefour de ces régions prisées des clientèles ciblées par le projet;
- Le projet a reçu plusieurs appuis de la communauté régionale et jouit de la concertation des milieux politique, économique et communautaire;
- Pour la population locale comme pour les visiteurs, il s'agit d'un accès unique et exceptionnel à l'un des plus beaux sites du patrimoine naturel québécois: la petite chute à l'Ours de la rivière Ashuapmushuan;

CONSIDÉRANT le positionnement régional en tourisme d'aventure et tous les investissements et efforts déployés afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une destination touristique hivernale et un leader de l'économie québécoise des sentiers hors-routes motorisés;

CONSIDÉRANT le passage de près de 70 000 camions annuellement sur un pont forestier dangereux que les quadistes et les motoneigistes et inadapté à toute pratique récréotouristique;

CONSIDÉRANT l'importance de diversifier l'économie régionale au niveau touristique, sachant que les retombées économiques directes, indirectes et induites associées aux véhicules hors route sont avérées et croissantes au Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT les études de faisabilité réalisées et le dépôt d'une offre de service conforme;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

QUE le conseil municipal de la ville de Normandin appuie le Parc régional des Grandes-Rivières dans ses démarches visant la construction d'une passerelle multifonctionnelle sur la rivière Ashuapmushuan et s'engage à verser une contribution financière de 1,35 % en investissant un maximum de 50 000\$ sur la base d'un projet de 3 697 214 \$;

QUE cette résolution abroge et remplace la résolution 2023-71 prise le 13 mars 2023 due à une augmentation du montant de la contribution financière.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-261

EMBAUCHE DIRECTION DES TRAVAUX
PUBLICS :

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT que la candidature de M. Francis Gauthier répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal entérine l'engagement de M. Francis Gauthier au poste de directeur des travaux publics, à compter du 21 novembre 2023, selon l'entente signée le 2 novembre 2023 et la politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-262

RENONCIATION DU TRAITEMENT SALARIALE :

CONSIDÉRANT QUE la conseillère au siège no. 5, Mme Christine Thibeault, a indiqué par écrit au directeur général et greffier qu'elle entend renoncer à la rémunération et l'allocation de dépenses prévue au Règlement no. 539-2018 sur le traitement des élus;

CONSIDÉRANT QU'il est de la seule responsabilité de Madame Thibeault de valider et de supporter les conséquences de cette renonciation, Mme Thibeault en ayant été informée par le directeur général et greffier;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

De prendre acte du fait que la conseillère au siège no. 5, Mme Chritine Thibeault renonce à la rémunération et allocation prévues au Règlement no. 539-2018 sur le traitement des élus;

De réitérer à Madame Christine Thibeault qu'elle est seule responsable de cette renonciation et des conséquences (notamment comptables, financières ou fiscales) pouvant en découler;

D'autoriser le directeur des finances à tenir compte et appliquer cette renonciation dans les affaires financières de la Ville.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2023-263

MOBILISATION EMPLOI ÉTÉ CANADA :

CONSIDÉRANT la baisse substantielle du financement du programme Emploi Été Canada auprès des organismes de la région en 2023;

CONSIDÉRANT les pressions exercées par la pénurie de main-d'oeuvre et la persistance de l'inflation sur nos acteurs régionaux;

CONSIDÉRANT le caractère essentiel des services qu'ils offrent auprès des membres de notre communauté;

CONSIDÉRANT leurs apports importants à la vitalité culturelle, sociale et économique de notre région;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin demande auprès de la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social du Canada, Mme Jenna Sudds, d'appliquer les réformes suivantes au programme d'Emplois Été Canada:

- Rétablissement du montant accordé aux organismes et entreprise à ce qu'il était en 2022;
- Indexation immédiate des futures subventions au taux d'inflation et du salaire minimum afin de répondre aux besoins des organismes régionaux.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-264

AUTORISATION DE SIGNATURE -
TRANSACTION - RÈGLEMENT D'UN GRIEF :

CONSIDÉRANT le grief no. 2022-01;

CONSIDÉRANT l'offre de règlement soumise par la partie syndicale à la Ville, le 3 octobre 2023, par le biais des procureurs des parties;

CONSIDÉRANT les informations présentées aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT la nature confidentielle de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE la Ville accepte l'offre de règlement formulée par la partie syndicale à la Ville, le 3 octobre 2023, afin de régler à l'amiable le grief no. 2022-01;

QUE le maire et le directeur général et greffier soient autorisés à poser tout geste et signer tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet audit règlement et à la présente résolution;

QUE ce règlement hors cour, ainsi que les actes en découlant, soient traités de façon confidentielle.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2023-265

APPUI AUX DÉMARCHES DES CHEVALIERS DE
COLOMB :

CONSIDÉRANT QUE la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec a apporté des modifications aux modalités pour les demandes de licence liée au de tirage pour une activité de moitié-moitié;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de ville de Normandin a reçu une demande d'appui par le Conseil 4274 des Chevaliers de Colomb de Normandin et St-Edmond et que cette demande fait partie intégrante de cette résolution;

ATTENDU QU'une multitude d'organismes bénévoles se finance avec des tirages de moitié-moitié;

ATTENDU QUE des certains organismes d'envergure provinciale pouvaient se prévaloir d'un permis provincial;

ATTENDU QUE le Conseil 4274 fait en moyenne près de 20 000.00 \$ de dons par année à Normandin et St-Edmond;

Il est proposé par M. Gérard Bilodeau appuyé par M. Camile Cantin que demande soit faite au Conseil de Ville de Normandin, de faire pression auprès de la MRC Maria-Chapdelaine pour demander à Loto-Québec de rétablir les permis provinciaux qui permettaient de tenir des tirages moitié-moitié.

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles modalités de demande de licence viennent alourdir les tâches administratives des organismes bénévoles qui utilise les tirages moitié-moitié comme moyen de financement;

CONSIDÉRANT QUE cette situation fragilise les organismes et la pérennité de leurs activités;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE des démarches soient faites auprès de la MRC et de notre députée, Mme Nancy Guillemette pour les sensibiliser à cette nouvelle réalité et sur les impacts potentiels sur le financement de certains organismes;

QUE des démarches soient faites auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour, entre autres, rétablir les permis provinciaux comme celui des Chevaliers de Colomb.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CORRESPONDANCE :

Aucune correspondance.

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2023-266

VARIA :

Monsieur le conseiller François Potvin, propose motion de félicitations au comité de l'Halloween St-Cyrille pour l'organisation et l'achalandage créé par leur évènement tenu le 28 octobre 2023.

2023-267

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'assemblée soit et est close à 20 heures 53.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Jean Morency, maire

Jean-Sébastien Nadeau
Directeur général et greffier